



Plaine de vacances communale de Berchem-Sainte-Agathe

PROJET PEDAGOGIQUE 2015-2017 – Section Maternelle

Introduction

La plaine de vacances communale de Berchem-Sainte-Agathe, ci-dessous désignée comme la « Plaine de vacances » est un centre de vacances qui a pour mission « de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires » (définition du décret du 17 mai 1999).

La commune organise les plaines de vacances dans le respect des dispositions du décret, du règlement d'ordre intérieur et du projet pédagogique. Elle est organisée par le Service Jeunesse francophone, **sous la tutelle** de l'Echevin de la **Jeunesse francophone**.

Objectifs

La plaine de vacances est un lieu de rencontre et d'activités réfléchies pour répondre aux objectifs définis ci-dessous.

A. Objectifs généraux

Les objectifs de la plaine de vacances sont centrés sur l'enfant, en tant qu'individu en développement affectif, social et moteur.

Dès lors, les objectifs généraux de la plaine de vacances s'expriment de la manière suivante :

1. Permettre à l'enfant de prendre du plaisir, de se ressourcer et de s'amuser ;
2. Développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités et favoriser l'expression de soi et de sa personnalité;
3. Développer sa socialisation et son autonomie;
4. Susciter sa curiosité et lui faire découvrir avec un autre regard le monde qui l'entoure ;
5. Développer des apprentissages psychomoteurs;
6. Préparer les enfants à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;

B. Objectifs spécifiques

Par le biais d'activités ludiques diversifiées et de temps libre encadrés (tels que décrits plus loin au point 1.6 – Activités), le projet pédagogique entend mettre l'accent sur les objectifs spécifiques repris ci-dessous.

1. L'enfant en tant qu'individu

Dans le cadre de la convention des droits de l'enfant, chaque enfant a le droit à l'expression. Il a le droit d'être informé, d'exprimer librement ses opinions, de se réunir et de participer à une association ou à un club.

La Plaine de vacances communale se doit d'être un lieu où l'on peut accueillir l'enfant tel qu'il est en tenant compte de ses besoins, ses désirs, son dynamisme, son histoire, son milieu familial et son environnement, veiller à son épanouissement et accorder une attention particulière à ceux qui en ont le plus besoin. Laisser de la place pour l'expression de sa créativité. Lui permettre de faire les choses à son rythme.

Dans ce cadre, l'encadrement d'enfants en situation de handicap est envisagé et encouragé mais devra se faire en fonction de la compétence de l'équipe d'animation, du type de handicap présenté et de la bonne collaboration avec les parents.

L'encourager dans sa recherche d'autonomie, l'aider dans sa découverte de lui-même. L'encourager à se dépasser, à être fier de lui et à s'exprimer.

Lui montrer le respect de soi, de son hygiène corporelle et de son rythme biologique.

2. *L'enfant à travers ses relations aux autres*

L'écoute et la parole sont les éléments essentiels de cet objectif. Développer le sens de l'accueil, du partage et de la solidarité. Apprendre la politesse et la tolérance, accepter la différence qu'elle soit culturelle ou sociale. Favoriser le sens des responsabilités. Apprendre à résister à l'individualisme, montrer à l'enfant comment être acteur de paix, généreux et solidaire.

3. *L'enfant actif dans son milieu*

Prendre place dans son environnement, montrer à l'enfant qu'il y est déjà acteur. Promouvoir le respect du matériel, de la nature et des lieux. L'éduquer à l'environnement urbain, devenir acteur de son quartier pour se l'approprier.

Dans cet esprit, des concertations en fin de journée seront réalisées avec les enfants afin que chacun puisse s'exprimer sur sa journée, ses envies, ...

Organisation générale

1.1 Programme type d'une journée

Afin de garantir le bon fonctionnement de la plaine et des activités, les enfants sont tenus, une fois inscrits d'y rester de 9h00 à 16h00. L'horaire de la journée est communiqué aux enfants afin qu'ils puissent jouer en équilibrant les temps de repos, de repas et d'activités plus dynamiques.

7h30 – 9h	Accueil et garderie assurés par du personnel communal
9h – 9h45	Collation
9h45 – 12h	Jeux et/ou activités diverses
12h-13h	Repas de midi
13h – 14h	Période de relaxation ou activités calmes
14h – 15h30	Jeux et/ou activités diverses
15h30 – 16h	Collation
16h – 18h	Garderie assurée par du personnel communal

Chaque enfant participant aux activités de la section maternelle se verra attribuer en début de semaine une couleur et recevra un bracelet de cette même couleur qui lui permettra de se reconnaître dans l'ensemble du groupe et permettra également aux animateurs de facilement rassembler les enfants faisant partie d'un même groupe.

1.2 Infrastructures

Les enfants de la section maternelle auront leurs activités dans un espace adapté à leur âge (matériel, mobilier, sanitaires...).

En fonction de la période de plaine, celles-ci se dérouleront soit à l'Ecole communale, section maternelle (côté Rue des Soldats), soit à l'Ecole communale « Openveld ».

Les espaces mis à disposition :

Ecole communale « Openveld »:

une cour de récréation

un préau couvert

un réfectoire

plusieurs petits locaux polyvalents

un espace de jeux

une salle de psychomotricité

des sanitaires adaptés

Ecole communale située à la rue des Soldats :
deux grandes cours de récréation
un grand préau couvert
un réfectoire
deux salles de gymnastique
un local polyvalent adapté aux moins de 6 ans
des sanitaires adaptés

1.3 Encadrement

La plaine de vacances répond aux prescriptions du décret du 17/05/1999 en termes d'encadrement des enfants quant au nombre (1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans) et à leur qualification (1 animateur breveté sur 3, dont le brevet est certifié par la Communauté française).

Le personnel encadrant des plaines et plus particulièrement les animateurs s'engagent à respecter le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur des plaines de vacances. Ils favorisent la relation avec les parents en étant disponible aux moments d'arrivée et de départ des enfants. Ils encouragent les parents à s'intéresser à ce que l'enfant a vécu durant la journée (nouvel aliment goûté, talent découvert, aptitude acquise...) pour valoriser les performances de l'enfant et faire le lien entre la plaine et la vie quotidienne.

*Le coordinateur **administratif***

Agé de 18 ans au moins.

Il est investi par le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'exécution du projet pédagogique, de la gestion quotidienne de l'équipe d'animation et des rapports avec l'environnement de la plaine de vacances (autorités, parents,...) **pour les 2 sections (primaire et maternelle). En collaboration avec le Service Jeunesse**, il réunit en début de plaine tous les animateurs pour leur expliquer le projet pédagogique, leur remettre une copie du présent document et leur expliquer le fonctionnement du carnet de bord. **De même en fin de Plaine, il réunit l'équipe d'animation afin d'évaluer le fonctionnement de la Plaine et envisager les améliorations à apporter.**

*Le coordinateur **pédagogique***

Agé de 18 ans au moins.

Il a pour mission **d'aider le coordinateur à organiser le travail de l'équipe d'animation de la section maternelle** et encourage les animateurs à proposer des activités de qualité aux enfants.

Il est chargé de vérifier **le contenu pédagogique des préparations remises par les animateurs, de la mise en place du programme d'activités et veille à ce que le matériel demandé par les animateurs soit disponible. Il assure la tenue des réunions hebdomadaires de l'équipe d'animation et vérifie quotidiennement les carnets de bord tenus par les animateurs et y indique les remarques et suggestions. Il s'assure que le cadre général de la plaine et des activités proposées favorise un environnement sécurisant pour les enfants, tant sur le plan physique qu'affectif.**

Les animateurs

Agés de 17 ans au moins et répondant aux conditions particulières de formation définies dans le décret relatif aux centres de vacances. **Les animateurs travaillant à la Plaine de vacances sont soit des animateurs brevetés, soit des étudiants (avec une préférence donnée aux étudiant qualifiés et/ou offrant une expérience probante), soit des accueillantes scolaires assimilées ou non (personnel communal).**

Ils sont tenus de se conformer strictement aux instructions qu'ils reçoivent des coordinateurs. Leur période d'activité s'étend sur une période de deux semaines consécutives au minimum.

Tâches

- L'animateur est invité à prévoir ses activités dans un carnet de bord sur base des objectifs définis précédemment et dans le cadre du thème général choisi pour cette période de vacances. **Il veillera à établir un programme d'activités diversifié, pouvant répondre aux différents besoins de l'ensemble des enfants. Le carnet de bord est remis au plus tard la semaine précédant les activités au coordinateur pédagogique et reprend un court descriptif des activités de la journée et du matériel nécessaire.**
- L'animateur est attentif au rôle éducatif qui est le sien, à conserver une attitude exemplaire et à s'adresser aux enfants en termes mesurés, sans cris inutiles, en veillant à ce que les enfants observent, en toutes circonstances, les usages et les règles de bienséance et d'hygiène.
- **L'animateur est chargé de veiller à la sécurité et au Bien-être des enfants**
- L'animateur est à l'écoute des enfants pendant les temps libres et disponibles à l'arrivée et au départ des enfants pour faire le lien avec les parents.
- L'animateur est actif pendant les temps libres et **assure les temps de sieste pour les enfants âgés de 2.5 à 3 ans.**
- Afin d'assurer la stabilité des groupes, l'horaire du personnel sera établi de manière à ce qu'un animateur soit responsable d'un même groupe tout au long de la semaine.

Evaluation

Au terme de la période d'activité, chaque animateur évalue et est évalué selon les critères définis et sur base d'une grille d'évaluation préalablement établie et connue (correction du comportement, qualité des activités proposées, ponctualité, qualité du contact avec les enfants, adaptabilité au niveau des enfants,...). Le résultat de l'évaluation est pris en considération dans le cadre d'une collaboration future.

Le gestionnaire de soins

Désigné parmi les membres de l'équipe d'encadrement, il est chargé de dispenser les soins médicaux réguliers aux enfants souffrants ou accidentés et de prendre toutes les dispositions susceptibles de garantir la sécurité et la santé des enfants et du personnel. Il veillera également à l'hygiène des installations mises à sa disposition.

Le gestionnaire de soins aura pris soin de lire au moins une fois la fiche médicale de chaque enfant et aura communiqué les informations pertinentes à l'animateur concerné.

L'équipe de surveillance

Chargée de la garderie au matin, à midi et au soir, elle veille à la tenue du registre de présence des enfants. **L'équipe de surveillance, composée de personnel communal, assure une transition avec les parents. Tenue informée des activités de la journée grâce au Carnet de communication, l'équipe de surveillance informe les parents des éventuelles difficultés survenues durant la journée et donne une idée générale des activités qui se sont déroulées.**

L'équipe d'entretien

Elle est chargée de la vaisselle, du nettoyage et de l'entretien des locaux et des sanitaires.

1.4 Les groupes d'âge

Les enfants de la section « maternelle » sont âgés de 2,5 à 6 ans. Les groupes d'enfants sont constitués selon les ~~qualifications des moniteurs~~ **l'âge des enfants afin de leur proposer des activités respectant leur développement intellectuel et moteur.** Afin d'améliorer la transition entre la section des petits et la section des grands, les enfants sortant de maternelle en juin ~~sont~~ **peuvent être** admis dans la section des grands à la plaine de vacances de juillet et août.

Les tout-petits (2,5-3 ans)

Les enfants de cette tranche d'âge seront répartis en 1 ou 2 groupes de couleurs (en fonction du nombre d'enfants). Tant le groupe que l'animateur resteront identiques durant l'ensemble de la semaine afin de créer des repères sécurisants pour les enfants.

Les activités proposées se dérouleront principalement dans les bâtiments affectés à la plaine de vacances (sport, arts plastiques, activités ludiques, ateliers spécifiques...) ou dans des lieux situés sur le territoire communal (plaine de jeux, salle des fêtes, ferme...).

Les grands (4-5 ans)

Les enfants de cette tranche d'âge seront également répartis en groupes de couleurs. Ils auront un animateur référent pour l'ensemble de la semaine avec lequel ils participeront aux activités du matin (activités prédéfinies afin de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles choses). L'après-midi, les enfants auront la possibilité de choisir leur activité parmi 2 choix. Le choix sera volontairement limité car il est difficile pour des enfants de cet âge de retenir un trop grand nombre d'informations différentes et rend dès lors le choix stressant).

1.5 Thème

Chaque plaine de vacances est organisée sur base d'un thème général choisi par les animateurs et l'équipe de coordination (Cow-Boys & Indiens, la Mer...). Un planning des activités générales (sorties, piscine...) est alors établi par le coordinateur pédagogique.

Lors des activités, des thèmes ponctuels peuvent également être abordés sur base du vécu des enfants présents. Cette pédagogie active, fonctionnelle et interculturelle prend en compte les origines sociales et culturelles des enfants et privilégie les projets qui partent du vécu de l'enfant, de ses besoins, de ses préoccupations, de son milieu.

1.6 Activités

Le programme

Le programme des activités/groupe est affiché chaque semaine à l'entrée de la plaine de vacances. Toutes les activités sont comprises dans le prix demandé aux parents lors de l'inscription.

Les activités sont centrées sur les différents besoins des enfants : développement physique et sensoriel, développement de la personnalité, développement du sens pratique et développement social.

Le jeu reste le moyen essentiel d'intégration sociale de l'enfant, lui faisant progressivement découvrir la réalité et apprendre à agir dans cette réalité. Il permet de se confronter aux règles, aux autres enfants et au groupe, tout en s'amusant.

Activités intérieures

Des activités variées sont proposées aux enfants : dessin, coloriage, bricolage, chansons, danses, **initiation cirque, raconte-moi des histoires, parcours de psychomotricité, cuisine...**

Des animateurs spécialisés sont également invités ponctuellement afin d'organiser une activité spécifique pour les enfants (initiation zumba, cirque...).

Activités extérieures

En tenant compte de la météo, des jeux de plein air sont organisés dans les infrastructures mises à disposition ou ailleurs sur le territoire communal (bois, plaines de jeux, parcs...).

En fonction des possibilités et avec l'accord des parents, l'ensemble des enfants participe une fois/semaine à une activité piscine.

Pour le groupe des grands, des sorties hors du territoire communal seront organisées ponctuellement (aquarium, parc animalier...).

Les déplacements pour les activités extérieures se déroulant en dehors du territoire communal se font, sauf exception, en car privé.

L'accueil de l'enfant

L'accueil d'enfants de maternelle peu habitués à fréquenter les structures mises en place pour la plaine de vacances est un enjeu important. L'accent sera mis sur l'accueil dès l'arrivée.

Des jeux de connaissance et de présentation sont organisés au début de chaque semaine permettent aux enfants de se situer dans le groupe et de connaître tant les animateurs et les enfants de leur groupe respectif que les enfants et animateurs des autres groupes. **C'est également au début de chaque semaine que le thème de la semaine est annoncé et que la charte (règles de fonctionnement de la Plaine) est expliquée aux enfants.**

~~En début de plaine, l'animateur réunit son groupe d'enfants et définit avec lui les règles de vie qui seront d'application pendant la semaine.~~ La charte sera affichée dans le lieu le plus utilisé par le groupe. L'animateur y fera référence régulièrement pour maintenir la discipline.

Des instructions sont également remises aux animateurs lors de leur engagement. Ces instructions concernent notamment les règles de sécurité, l'animation active, les rôles et responsabilités.

1.7 Matériel

Du matériel adapté pour les différentes catégories d'enfants est disponible : petits vélos, trottinettes, ballons, craies, matériel de bricolage, de cuisine... Celui-ci est géré par le coordinateur pédagogique et mis à disposition des animateurs en fonction des besoins. Du matériel spécifique est disponible pour les temps libre (puzzle, légo, livres...).

1.8 Temps libre

Le personnel d'encadrement assurera une surveillance active avec le souci de la sécurité et du bien-être des enfants.

Les garderies du matin, du midi et du soir ainsi que les temps libres encadrés par les animateurs sont des moments d'activités en ce sens que l'enfant est invité à choisir son jeu, seul ou en groupe. **L'espace sera organisé sous forme de petits coins à l'intérieur et/ou à l'extérieur où du matériel sera mis à disposition sous la surveillance des animateurs.** ~~Il peut également demander du matériel.~~

L'objectif de ces temps libres organisés est de développer la créativité de l'enfant, de lui permettre de souffler s'il en ressent le besoin, de lui permettre d'aller vers les autres de sa propre initiative. Il s'agit également d'un moment où les animateurs sont à l'écoute et disponibles.

1.9 Evaluation

A l'issue des « petites » plaines, une évaluation a lieu entre le Service et le coordinateur administratif.

A l'issue de la plaine d'été, une évaluation est réalisée avec l'ensemble des animateurs ayant été présent durant la période de plaine :

Animateurs engagés via une asbl spécialisés : Une réunion est organisée au siège de l'asbl en présence du coordinateur administratif, du Service Jeunesse, du responsable de l'asbl et des animateurs/coordinateurs de l'asbl.

Etudiants : Une évaluation orale a lieu à la fin de la dernière semaine de prestation avec le coordinateur administratif afin d'évaluer les prestations selon les critères définis et sur base d'une grille d'évaluation préalablement établie et connue (correction du comportement, qualité des activités proposées, ponctualité, qualité du contact avec les enfants, adaptabilité au niveau des enfants,...). Le résultat de l'évaluation est pris en considération dans le cadre d'une collaboration future.

Cette évaluation permet également d'entendre le point de vue de l'animateur par rapport aux améliorations possibles de la plaine

Accueillants scolaires : Une réunion d'évaluation générale a lieu avec l'ensemble des accueillants scolaires en présence du coordinateur administratif et du Service Jeunesse.

Les éléments dégagés de ces évaluations permettront d'améliorer le fonctionnement de la Plaine tant pour la période d'été que pour les plus petites plaines.

Conclusion

Ce projet pédagogique, publié sur le site internet de la commune, est destiné à évoluer chaque année pour s'adapter au mieux aux besoins des enfants en fonction des moyens disponibles. Vous, membre du personnel communal, coordinateur, animateur, surveillant, parent, enfant, autorité êtes invités à prendre part à son renouvellement en nous communiquant vos suggestions. C'est ensemble que nous améliorerons ce projet pédagogique et par là, la plaine de vacances de Berchem-Sainte-Agathe pour le bien-être et l'épanouissement des enfants.